



**APPEL A PROJETS « AIDE A L'EMERGENCE » 2025  
JEUNES CHERCHEURS**

**NOTE DE CADRAGE  
A L'ATTENTION DES JEUNES CHERCHEURS**

**Contacts:**

[interregion.no@chu-lille.fr](mailto:interregion.no@chu-lille.fr)

[sarah.surmont@chu-lille.fr](mailto:sarah.surmont@chu-lille.fr)

☎ 03 20 62 94 36 70

## SOMMAIRE

CONTEXTE.....	2
OBJECTIF .....	2
ELIGIBILITE .....	2
PROCESSUS .....	3
INSTRUCTIONS .....	5
<b>1. Lancement de l'AAP-AE .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Soumission des lettres d'intention.....</b>	<b>5</b>
<b>3. Sélection des lettres d'intention .....</b>	<b>6</b>
<b>4. Diffusion des résultats de la sélection des LI.....</b>	<b>7</b>
<b>a. Budget du projet – recommandations.....</b>	<b>9</b>
<b>5. Diffusion des résultats de la sélection des projets .....</b>	<b>10</b>
<b>6. Suivi des projets .....</b>	<b>10</b>
<b>7. Communication.....</b>	<b>10</b>
DOCUMENTS TYPES DU GIRCI POUR L'AAP-AE .....	11
ANNEXES TELECHARGEABLES SUR LE SITE GIRCI-NO <a href="https://www.girci-no.fr/aide-emergence">https://www.girci-no.fr/aide-emergence</a>	12

## CONTEXTE

Le GIRCI Nord-ouest, associé au Cancerpole NO et à la Fondation Maladies Rares, lance son Appel à Projets « Aide à l'Emergence » destiné à soutenir les jeunes chercheurs engagés dans la recherche au sein de l'inter région Nord-Ouest. Cet appel à projet est ouvert aux établissements de santé de l'inter région ayant une DRCI et aux établissements de santé de l'Inter-région Nord-Ouest.

Le financement n'a pas vocation à être pérenne, mais vise plutôt un effet levier favorisant l'émergence. Chaque projet sélectionné dans le cadre de l'Appel à Projets « Aide à l'Emergence » recevra le financement de 50 000€.

Les projets maladies rares auront en plus une bonification d'un montant de 15 000 euros par projet (dans la limite de 4 projets).

## OBJECTIF

L'Appel à Projet « Aide à l'Emergence » a pour but de :

- permettre l'émergence de jeunes chercheurs ou jeunes équipes
- encourager les jeunes équipes à construire de nouveaux projets déposés dans le cadre d'appels d'offre de plus grande envergure (PHRC interrégional ou national)

## ELIGIBILITÉ

Tous types de projets sont attendus. Néanmoins une attention particulière sera portée pour les projets :

- Etudes de preuve de concept
- Etudes épidémiologiques
- Etudes de catégorie RIPH3 ou étude hors loi Jardé sur données
- Constituant ou entretenant une cohorte ou une collection biologique
- Constituant une demande de financement complémentaire pour une étude déjà partiellement financée
- Essais sur médicaments avec AMM ou DM marqué dans le cadre de son utilisation
- Etudes ancillaires dans le cadre d'un essai randomisé

Modalités générales d'éligibilité :

- Projets favorisant le démarrage d'une nouvelle équipe et portés par de jeunes chercheurs engagés dans la recherche :
  - Ayant moins de 40 ans
  - CCA, AHU, MCU-PH, PHU, PH, assistants spécialistes
  - Médecins, pharmaciens, dentistes, sages-femmes
  - Appartenant à un établissement de santé de l'inter-région Nord-Ouest
  - N'ayant jamais obtenu de PHRC (Inter-régional, National ou Cancer)
- Etudes monocentriques ou bicentriques en lien avec la DRCI de référence

- Etudes multicentriques à plus de 2 centres privilégiant les études RIPH3 et hors loi Jardé sur données en lien avec la DRCI de référence
- Présentant un engagement d'un méthodologiste et d'un sénior de l'équipe s'engageant à conduire le projet à son terme
- De 50 000€ maximum
- 15 000€ complémentaires pour les 4 meilleurs projets ciblés sur la thématique des maladies rares

## PROCESSUS



# Calendrier des AAP Aide à l'Emergence 2025



## CALENDRIER

<b>PRE-SELECTION</b>	1-Lancement de l'AAP-Aide à l'Emergence	11/02/2025
	<i>Soumission de la LI auprès de : DRCI / CLCC / Commission d'évaluation scientifique</i>	Calendrier propre aux DRCI /CLCC
	2-Soumission d'une LI au GIRCI NO (transfert aux rapporteurs)	<b>27 mars 2025 à 12h00 dernier délai</b>
	3-Sélection des lettres d'intention par la Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement (CSEC) du GIRCI (réunion plénière)	<b>06/05/2025</b>
	4-Diffusion des résultats de la sélection des LI	09/05/2025
<b>SELECTION</b>	5-Lancement de la recherche des experts scientifiques	13/05/2025
	<i>Soumission du dossier complet auprès de : DRCI / CLCC / Commission d'évaluation scientifique</i>	Calendrier propre aux DRCI /CLCC
	6-Retour des coordonnées des experts	19/06/2025
	7-Soumission du projet complet au GIRCI NO	<b>02/07/2025 12h00 dernier délai</b>
	8-Envoi des dossiers complets aux experts	08/07/2025
	9-Retour des expertises des projets déposés (transfert aux rapporteurs)	29/08/2025
	10-Sélection des projets par la Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement (CSEC) du GIRCI NO (réunion plénière)	<b>25/09/2025</b>
	11- Diffusion des résultats de la sélection des projets aux DRCI	28/09/2025
	12- Suivi des projets lauréats à l'AAP-AE 2024	2025-2026

# INSTRUCTIONS

## **1. Lancement de l'AAP-AE**

Date de lancement de l'AAP-AE : **11 février 2025**

Un mail de lancement, accompagné du guide d'instruction (2025\_AAP-AE\_doc14\_Guide instruction) et de l'affiche de l'AAP-AE (disponible sur : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>) est adressé à l'ensemble des établissements de l'Inter-région Nord-Ouest ayant une DRCI.

**L'ensemble des documents nécessaires à la campagne sont accessibles sur le site internet du GIRCI Nord-Ouest : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>.**

Cette note de cadrage indique les informations nécessaires aux porteurs de projet et précise la procédure de sélection.

## **2. Soumission des lettres d'intention**

Le porteur du projet doit déposer la lettre d'intention par voie électronique à sa DRCI référente **selon le calendrier propre à chaque DRCI/CLCC**.

Les DRCI remplissent les LI **en ligne** sur la plateforme des Appels à Projets du site du GIRCI Nord-Ouest (<https://www.girci-no.fr>) en ajoutant les annexes nécessaires (uniquement en français sous format PDF) :

**27 mars 2025 à 12h00** dernier délai.

Cette étape est indispensable en préalable à tout dépôt de dossier.

### **Les documents à fournir sont les suivants :**

- ▶ La lettre d'intention type AAP-AE 2025 du GIRCI NO à remplir en ligne (lettre d'intention type disponible sur : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>).
- ▶ Une attestation d'engagement méthodologique (version Word à télécharger sur : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>).
- ▶ Une attestation d'engagement d'un senior de l'équipe à conduire le projet à son terme (version Word disponible en téléchargement sur : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>) format type non obligatoire,
- ▶ Le CV daté et signé de l'investigateur.

La DRCI adresse au GIRCI NO selon le calendrier défini les documents ci-dessus au format **PDF**.

Toute lettre d'intention reçue **hors délai ou incomplète** au GIRCI NO ne sera pas jugée recevable.

Les documents sont accessibles sur le site internet du GIRCI Nord-Ouest :

<https://www.girci-no.fr/aide-emergence>



Si, après avoir soumis une lettre d'intention, l'investigateur principal souhaite retirer son projet et ne pas déposer le dossier complet, il doit en informer sa DRCI et le GIRCI par email à [interregion.no@chu-lille.fr](mailto:interregion.no@chu-lille.fr)

Les DRCI s'assurent de l'enregistrement de toutes les lettres d'intention déposées sur la plateforme en ligne.

### **3. Sélection des lettres d'intention**

Les lettres d'intention seront examinées par la CSEC de l'AAP-P (Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement de l'appel à projets « Aide à l'Emergence») du GIRCI NO le 6 mai 2025.

La Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement (CSEC) de l'AAP-P du GIRCI NO ayant en charge l'évaluation et la pré-sélection des projets, réunira au minima :

- un expert scientifique de chaque structure membre du GIRCI NO (Directeur Médical de chaque DRCI),
- un représentant du Cancéropôle Nord-Ouest.
- un représentant de la Fondation Maladies Rares

Tous les membres de la CSEC pourront être rapporteurs d'un ou plusieurs projets.

Les rapporteurs membres de la CSEC pourront télécharger dès le **3 avril 2025** chaque lettre d'intention. Ceux-ci seront chargés d'effectuer une première évaluation du projet en se fondant sur la lettre d'intention. Ils s'assurent du respect des critères de recevabilité, d'éligibilité et de la pertinence scientifique en complétant **en ligne** le rapport d'évaluation de la lettre d'intention prévu pour le rapporteur.

Il est à noter que :

- le rapporteur devra être extérieur à l'établissement porteur du projet, et n'a pas de conflit d'intérêt avec le projet évalué

Ce premier rapport sera rempli directement sur la plateforme du site internet du GIRCI-NO pour le **29 avril 2025**. Un tableau synthétique reprenant les conclusions des rapporteurs sera discuté lors de la CSEC du **06 mai 2025**.

L'examen de l'ensemble des LI réalisé collégalement permettra d'aboutir à une pré-sélection. Au regard des critères d'éligibilité et des rapports d'évaluation des rapporteurs, la CSEC classera les projets selon trois catégories :

- NON ELIGIBLE ou HORS CADRE
- ELIGIBLE avec recommandation(s),
- ELIGIBLE sans recommandation

Dans le cas d'un projet « éligible avec recommandation(s) », la CSEC précisera les recommandations à mettre en place. Si ces recommandations ne sont pas prises en compte lors du dépôt du dossier complet, ce dernier sera considéré comme non recevable.

#### **4. Diffusion des résultats de la sélection des LI**

Les résultats de la pré-sélection des lettres d'intention seront communiqués, selon le calendrier défini, par le GIRCI aux DRCI qui feront le relai d'information auprès des investigateurs.

Les projets ainsi examinés et sélectionnés seront pris en charge par les DRCI pour leur finalisation selon les critères de recevabilité de l'AAP-AE.



## Modalités pratiques

Après confirmation de la recevabilité de la lettre d'intention, les porteurs de projets devront transmettre un « dossier complet » à leur DRCI de référence selon le **calendrier propre au DRCI/CLCC**.

Après validation par cette dernière, les projets seront déposés sur la plateforme du site internet du GIRCI (<https://www.girci-no.fr>) pour le **2 juillet 2025 à 12h00 dernier délai** afin de procéder à la phase d'expertise.

**C'est à partir des « dossiers complets » que l'expertise pourra être réalisée.**

**Le dossier complet devra comporter :**

- ▶ Protocole (format pdf et documents annexes)
  - ▶ Lettre d'intention type DGOS à modifier **en ligne** (disponible sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>, à modifier uniquement si LI initialement déposée est mise à jour).
  - ▶ Annexe financière (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>)
  - ▶ Le CV daté et signé du méthodologiste
  - ▶ La lettre d'engagement du centre associé (*si applicable*) (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>), format type non obligatoire
  - ▶ La Lettre d'engagement des co-financeurs (*si applicable : exemple : DRCI, industrie, etc...*) (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>) format type non obligatoire
  - ▶ Un courrier du porteur de projet indiquant les modifications apportées au protocole pour répondre aux recommandations éventuelles de la CSEC (*si applicable : exemple d'un projet éligible avec recommandations*).
  - ▶ Le Schéma de déroulement de l'étude (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>).
- ⇒ **Tous ces documents doivent être cohérents et homogènes.**

**Ne sera pas jugé recevable tout dossier adressé au GIRCI :**

- ▶ hors délai,
- ▶ format incorrect,
- ▶ incomplet,
- ▶ ne prenant pas en considération les recommandations de la pré-sélection

Les médecins investigateurs dans le cadre de la constitution du dossier complet devront s'appuyer sur les compétences en méthodologie, en biostatistiques, en finances et dans d'autres domaines des DRCI.

**Chaque fichier transmis au GIRCI NO devra être intitulé ainsi :**

AAP-AE\_<Numéro d'ordre attribué par le GIRCI>\_ NOM du porteur de projet\_ protocole (ou \_annexe fin ou \_schema ou \_cv invest ou \_cv methodo)

Exemple :     AAP-AE\_25-01\_DUPONT\_protocolo  
                  AAP-AE\_25-01\_DUPONT\_lettre d'intention  
                  AAP-AE\_25-01\_DUPONT\_annexe fin  
                  AAP-AE\_25-01\_DUPONT\_cv invest  
                  AAP-AE\_25-01\_DUPONT\_cv methodo

Quelques recommandations :

- ▶ Le respect du cadre réglementaire,
- ▶ Le cahier d'observation, la lettre d'information au patient et le formulaire de consentement ne sont pas à déposer ni à annexer au protocole (ces documents ne sont pas évalués par les experts),
- ▶ L'identification du méthodologiste sollicité lors de la rédaction

**a. Budget du projet – recommandations**

Les **dépenses éligibles seront similaires à celles de l'appel à projets du PHRC national sauf quelques exceptions (se rapprocher de la DRCI en charge du budget)**. La grille à utiliser est l'annexe financière applicable pour les PHRC. Toutes les dépenses devront y figurer, il sera important de faire apparaître les éventuels financements des DRCI dans l'encart « co-financement » de cette grille.

**A partir de 2025, afin d'encourager** les jeunes chercheurs à coordonner un premier projet de recherche susceptible de les porter ensuite vers un AAP de plus grande envergure, **certaines modalités de financement ont été modifiées.**

- **Augmentation du plafond de financement de la promotion de 15% à 20 % pour les études randomisées ou multicentriques (Titre1 : Chargé de la gestion administrative, réglementaire et financière, chef de projet, ARC monitoring)**
- **Eligibilité du temps paramédical**

**Comme les années précédentes, des frais de gestion peuvent être appliqués à hauteur de 4% du montant des frais de personnel.**

Le budget du projet doit comprendre le financement de tout ce qui ne relève pas de la prise en charge habituelle du patient.

Le montant maximum des projets éligibles à l'AAP-AE est de **50 000€**.

**A l'occasion du lancement de partenariat avec la Fondation Maladies Rares, il sera possible d'abonder d'un montant de 15k€ les 4 meilleurs projets ciblés sur la thématique.**

## **5. Diffusion des résultats de la sélection des projets**

Dès la sélection de la CSEC du GIRCI NO, les résultats seront annoncés par le GIRCI NO aux DRCI qui feront le relai d'information auprès des investigateurs.

## **6. Suivi des projets**

Les porteurs de projets et DRCI seront sollicités dans le cadre de bilan annuel d'avancement réalisé par le GIRCI NO (en cours d'élaboration).

## **7. Communication**

Il est précisé de bien faire apparaître le logo du financeur (disponible sur demande auprès du guichet de coordination et d'animation) dans les communications qui suivront le projet.

Toute publication, sous quelque forme que ce soit, réalisée dans le cadre du Projet devra obligatoirement faire état du soutien apporté par le GIRCI Nord-ouest à la réalisation du projet. Le texte sera communiqué pour information au GIRCI Nord-Ouest.

Les communications relatives au Projet et, particulièrement les communications en direction de la presse, mentionneront le soutien apporté par le GIRCI Nord-Ouest.

## DOCUMENTS TYPES DU GIRCI POUR L'AAP-AE

Document 1	Affiche de l'AAP-AE 2025
Document 2	Lettre d'intention type
Document 3	Attestation d'engagement méthodologique type
Document 4	Attestation d'engagement senior type
Document 5	Tableau de suivi type de la campagne de l'AAP-AE
Document 6	Rapport d'évaluation type du rapporteur sur la LI
Document 7	Relevé de conclusion type de la pré-sélection
Document 8	Annexe financière type
Document 9	Lettre d'engagement type de centre associé
Document 10	Lettre d'engagement type des co-financeurs
Document 11	Rapport type d'expertise
Document 12	Rapport type d'évaluation du rapporteur
Document 13	Relevé de conclusion type de la sélection
Document 14	Guide d'instruction AAP-AE 2025
Document 15	Charte à l'attention du rapporteur AAP-AE
Document 16	Charte de fonctionnement de la CSEC de l'AAP-AE
Document 17	Charte à l'attention de l'expert AAP-AE
Document 18	Schéma théorique de déroulement de l'étude

## ANNEXES TELECHARGEABLES SUR LE SITE GIRCI-NO

<https://www.girci-no.fr/aide-emergence>

Annexe 1	Affiche de l'AAP-AE 2025
Annexe 2	Lettre d'intention type AAP-AE 2025 (format type obligatoire)
Annexe 3	Attestation d'engagement méthodologique (format type obligatoire)
Annexe 4	Attestation d'engagement senior type (format type non obligatoire)
Annexe 5	Annexe financière (format type obligatoire)
Annexe 6	Lettre d'engagement de centre associé (format type non obligatoire)
Annexe 7	Lettre d'engagement des co-financeurs (format type non obligatoire)
Annexe 8	Schéma théorique de financement de l'étude (format type obligatoire)



L'annexe 2 doit être remplie en ligne et les annexes 3, 4 et le CV investigateur doivent être déposés sur la plateforme du site du GIRCI NO au plus tard le **27 mars 2025 à 12h00**



Les annexes 5 à 8, le CV méthodologiste et le protocole doivent être déposés sur la plateforme du site internet du GIRCI NO au plus tard le **2 juillet 2025 à 12h00**  
A noter : l'annexe 2 est à remplir en ligne de nouveau si modifiée entre le dépôt de la LI et le dépôt du dossier complet